

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Bevölkerung und Arbeit
Schlagworte	Arbeitnehmerschutz
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Standesinitiative
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bevölkerung und Arbeit, Arbeitnehmerschutz, Standesinitiative, 2001 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitnehmerschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
OR	Obligationenrecht
EntsG	Entsendegesetz

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
CO	Code des obligations
LDét	Loi sur les travailleurs détachés

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitnehmerschutz

STANDESINITIATIVE
DATUM: 12.06.2001
MARIANNE BENTELI

Nach dem Nationalrat im Vorjahr lehnte auch der Ständerat eine Standesinitiative des Kantons Aargau zur Einführung der Entgeltlichkeit der Verfahren im Arbeitsrecht diskussionslos ab. Die Sprecherin der vorberatenden Kommission erinnerte daran, dass das Parlament in der Wintersession 2000 einer Revision von Art. 343 OR zugestimmt und die Streitwertgrenze für unentgeltliche Verfahren auf 30'000 Fr. angehoben hatte. Zudem wurde bezweifelt, dass die **Unentgeltlichkeit der Verfahren** zu einer stärkeren Beanspruchung der Gerichte führt. Die Frage soll allenfalls im Rahmen der Revision der Bundesrechtspflege überprüft werden; hiezu überwies die kleine Kammer ein Postulat.¹

STANDESINITIATIVE
DATUM: 26.08.2019
DIANE PORCELLANA

L'article visant à **empêcher les licenciements de substitution** – licenciements liés au dumping salarial – (art.14 let.) figure dans la constitution cantonale tessinoise depuis l'acceptation de l'initiative populaire «Prima i nostri». Le canton du Tessin prie l'Assemblée fédérale de légiférer pour pouvoir le concrétiser. Actuellement, la nullité du congé prévaut uniquement en cas de résiliation en temps inopportun. Un licenciement abusif conduit seulement au versement d'une indemnité. L'article 336 CO serait complété de sorte que les licenciements liés au dumping salarial soient considérés comme des congés abusifs.

STANDESINITIATIVE
DATUM: 21.01.2020
DIANE PORCELLANA

Le canton du Tessin demande de compléter la loi sur les travailleurs détachés (LDét). D'une part, pour que **les entreprises soient obligées d'informer leurs employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail fixant des salaires minimaux**. D'autre part, pour qu'une sanction y soit introduite en cas de non respect de cette obligation. Actuellement, l'office de l'inspection du travail n'a pas besoin de renseigner les employés d'une entreprise des résultats du contrôle opéré. Un employeur fautif peut, après avoir payé l'amende, de nouveau commettre des abus sans reconnaître à ses employés le droit de percevoir un juste salaire.

Lors de l'examen préalable, la CER-CE a décidé, par 7 voix contre 3 et 1 abstention, de donner suite à l'initiative cantonale.²

STANDESINITIATIVE
DATUM: 23.06.2020
DIANE PORCELLANA

La **CER-CN** a donné également suite à l'initiative tessinoise visant à ce que **les entreprises soient obligées d'informer leurs employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail fixant des salaires minimaux**. Le marché du travail tessinois est toujours soumis à une forte pression, elle a donc estimé qu'il était important d'agir. La CER-CE a alors deux ans pour élaborer un projet d'acte.³

1) AB SR, 2001, S. 284 f.

2) Communiqué de presse CER-CE du 21.1.20

3) Communiqué de presse de la CER-CN du 23.6.20